



RÉUNION TELEPHONIQUE COMMISSION FOOT JEUNE DU 9 AVRIL 2026

Président de séance : Luis REIS LAGARTO (Vice-Président)

Membres : Vanessa HERMANT, Vanessa RIBARDIERE, Yannick REIS LAGARTO, Mickaël COURPRON, Guillaume HERMANT, Luis REIS LAGARTO.

Ordre du jour :

➤ Dossiers matchs U12 U13 à traiter

Dossier N°1 : Match non joué

Match n°55342826 du 14/03/26 DIABLE ROUGE BCY 2 – TONACQUOIS LUSSANT en U12 U13 poule I.

Une demande de report de match non homologué

A été faite par Le club des Diables Rouges BCY et Accepté par le club de Tonnacquois Lussant :

CARACTERISTIQUES DEMANDE DE MODIFICATION MATCH

CARACTERISTIQUES INITIALES DU MATCH

NUMÉRO DU MATCH
55342826

ÉPREUVE / PHASE
U12 U13 / Phase 2

POULE
POULE I D4

JOURNÉE OU TOUR
4



DIABLES ROUGES BCY 2
N° 581834
Club demandeur

DATE
14/03/2026

HEURE
10H



TONNACQ. LUSSANTAISE 2
N° 582344
Club adverse

INSTALLATION
170940101 - CHATELAILLON PLAGES - STADE
MUNICIPAL - PN - T4 - E5

DATE DE LA DEMANDE : 13/03/2026 à 15:13

DATE DE LA REPONSE : 13/03/2026 à 15:38

CHANGEMENT(S) DEMANDÉ(S)

STATUT DEMANDE

Non homologuée

INVERSION

Oui Non

MOTIF(S) REFUS

Non homologation
automatique : La date
du match est passée

MOTIF(S) DEMANDE

Vu entre coach

NOUVELLE DATE

17/04/2026

HEURE DU MATCH

10H

DATE DE REFUS AUTOMATIQUE : 15/03/2026 à 23:01 (automatique)



Considérant que la commission des Jeunes n'avait pas donné son accord pour homologuer ce match. Lors des différentes réunions de secteur il a été répété et indiqué qu'aucune demande de report avec le motif : « vu entre coach » n'était pas un motif valable de demande de report.

Lorsque des demandes de report ne sont pas Homologué par le CDR (Centre De Ressource) le match est donc maintenu à la date initiale.

La commission des Jeunes donne match perdu par pénalité aux 2 clubs soit 0 pt 0 but et -1 pt au club de DIABLES ROUGES BCY et au club de TONNACQUOIS LUSSANT.

Dossier N°2 : Match non joué

Match n°55342838 du 04/04/26 LA ROCHELLE ES 6 – CABARIOT/ST HIPPOLYTE 1 en U12 U13 poule I.

Une demande de report de match non homologué a été faite par le club La Rochelle Es 6 et accepté par le club de Cabariot/St Hippolyte :

CARACTERISTIQUES DEMANDE DE MODIFICATION MATCH

CARACTERISTIQUES INITIALES DU MATCH

NUMÉRO DU MATCH	ÉPREUVE / PHASE	POULE	JOURNÉE OU TOUR
55342836	U12 U13 / Phase 2	POULE I D4	6

LA ROCHELLE ES 6 N° 553245 Club demandeur	DATE 04/04/2026	HEURE 10H30	CABARIOT N° 541452 Club adverse
	INSTALLATION 173000602 - LA ROCHELLE - STADE ARMAND BOUFFENIE 2 - SY - T5 - E6		

DATE DE LA DEMANDE : 31/03/2026 à 09:28 **DATE DE LA REPONSE :** 31/03/2026 à 22:19

CHANGEMENT(S) DEMANDÉ(S)

STATUT DEMANDE Non homologuée	INVERSION <input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non	MOTIF(S) REFUS la commission des jeunes refuse ce report motif non valable.
MOTIF(S) DEMANDE Nouvelle date de proposition Avec nos remerciements ESR	NOUVELLE DATE 18/04/2026	HEURE DU MATCH 10H30

DATE DE REFUS PAR LE CDR : 03/04/2026 à 10:20

Considérant que la commission des Jeunes avait refusé l'homologation de ce match pour motif non valable de report.



Et que la rencontre était donc maintenue en date du 04/04/2026.

Considérant que cette demande de report émané du club de La Rochelle. Et que les clubs de cette rencontre n'étaient donc pas présents sur le site, mais que l'arbitre M. CESCO Loris n° de licence 9603288301 et son observateur M. ELMAHJoubi Ayoub n° de licence 9604402031 étaient présents sur celui-ci.

La commission des Jeunes décide de mettre le club de **LA ROCHELLE ES 6** forfait sur ce match, les frais de déplacements des officiels soit la somme de 43 € pour l'arbitre et la somme de 30 € pour l'observateur de cette rencontre soit un montant total de 73 € seront débités sur le compte de **LA ROCHELLE ES 6**.

Dossier N°3 : Match non joué



Match n°55326232 du 28/03/26 MATHA AVENIR 1 – BRAMERIT ES 1 en U12 U13 poule K.

Une demande de report de match non homologué a été faite par le club **MATHA AVENIR 1** et accepté par le club de **BRAMERIT ES 1** :

CARACTERISTIQUES DEMANDE DE MODIFICATION MATCH

CARACTERISTIQUES INITIALES DU MATCH

NUMÉRO DU MATCH	ÉPREUVE / PHASE	POULE	JOURNÉE OU TOUR
55326232	U12 U13 / Phase 2	POULE K D4	1

	DATE 18/04/2026	HEURE 10H30	
MATHA AVENIR 1 N° 500451 Club demandeur	INSTALLATION 172240201 - MATHA - STADE DU COLLÈGE - PN - T6 - E7		BRAMERIT ES 1 N° 561219 Club adverse

DATE DE LA DEMANDE : 22/03/2026 à 20:53 **DATE DE LA REPONSE :** 24/03/2026 à 10:17

CHANGEMENT(S) DEMANDÉ(S)

STATUT DEMANDE Non homologuée	INVERSION <input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non	MOTIF(S) REFUS Non homologation automatique : La date du match est passée
MOTIF(S) DEMANDE d'un commun accord. Bramerit a un tournoi ce week-end là	NOUVELLE DATE 11/04/2026	HEURE DU MATCH 10H30

DATE DE REFUS AUTOMATIQUE : 30/03/2026 à 00:01 (automatique)

Considérant que la commission a omis de répondre dans les temps pour l'homologation de ce match et que le match a été maintenu par erreur.



Considérant que les clubs de cette rencontre n'étaient donc pas présents sur le site, mais que l'arbitre M. DEVERAT Nathan n° de licence 9602926645 et son observateur M. JEAUNEAU Bastien n° de licence 1100928466 étaient présents sur celui-ci.

La commission des Jeunes décide donc **de reporter ce match au 18/04/2026 à 10h30**. Les frais de déplacements des officiels soit la somme de 66,40 € pour l'arbitre et la somme de 30 € pour l'observateur de cette rencontre soit un montant total de 96,40 € seront versés par le District de Football de la Charente-Maritime.

Luis REIS LAGARTO

Vice-Président Commission Foot Jeunes

District 17

Charente Maritime

(signature électronique)

Yannick LAGARTO

Secrétaire

Commission Foot Jeunes

District 17

Charente Maritime



ANNEXE 1



Sondage – Projet de création d'une catégorie U18/ U19

Description :

Le District de Football de la Charente-Maritime, en collaboration avec la Commission Jeunes, lance une consultation auprès de l'ensemble des clubs du département.

Dans le cadre du développement et de la structuration du football des jeunes, nous étudions la possibilité de créer une **catégorie U18/U19** à partir de la prochaine saison sportive.

Ce sondage a pour objectif de recueillir votre avis, d'évaluer les effectifs potentiels et de mesurer l'intérêt des clubs pour la mise en place de cette nouvelle catégorie.

Nous vous remercions par avance pour votre participation. Vos réponses sont essentielles afin de prendre une décision adaptée aux besoins des clubs et des jeunes licenciés.

ANNEXE 2 :



1. Nom du club :
(Réponse courte)

**2. Nombre estimé de joueurs concernés (U18/U19)
pour la saison prochaine :**
(Réponse courte ou nombre)

**3. Votre club serait-il favorable à la création d'une
catégorie U18/U19 ?**

- Oui
- Non
- Sans avis

**4. Votre club serait-il en capacité d'engager une
équipe U18/U19 ?**

- Oui
- Non
- Sous réserve d'entente avec un autre club

**5. Si nécessaire, seriez-vous favorable à la mise en
place d'ententes entre clubs ?**

- Oui
- Non